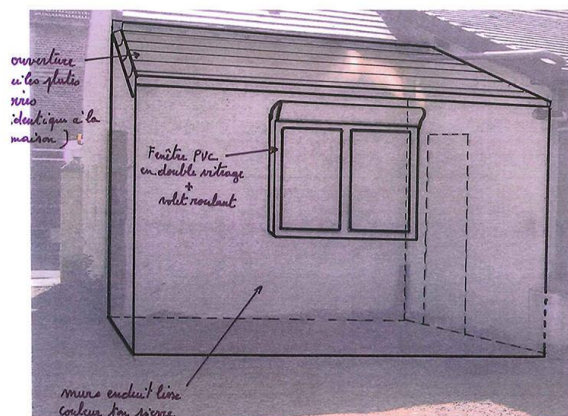




#### DP 4/5 : REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR



DP 4/5 : Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, une fois les modifications envisagées réalisées.

**ATTENTION** : Il faut fournir le plan de toutes les façades des constructions, **qu'elles aient ou non des ouvertures**. Il faut indiquer tout ce qui se voit de l'extérieur :

- répartition des matériaux et leurs aspects (dont la toiture)
- éléments de décors
- ouvertures (portes, fenêtres, ...)

#### DP 6 : DOCUMENT GRAPHIQUE D'INSERTION



DP 6 : Il s'agit de visualiser l'insertion du projet dans son environnement, c'est-à-dire les constructions avoisinantes et les paysages.

#### DP 7/8 : PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN



DP 7/8 : Ces photographies permettent de connaître l'environnement dans lequel s'implante le projet, par rapport au voisinage immédiat et plus largement, par rapport au quartier.



(\*)

pour les travaux non-soumis à permis de construire – selon superficie des constructions existantes